

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour le reste de l'année courante est fixé à 4 fr. 50. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne.

SOMMAIRE. — *Essais du fusil de chasseurs.* — *Histoire de la campagne de 1799 en Suisse (suite).* — *Observations sur les règlements d'exercice.* — *Bibliographie.* Opinion d'un publiciste allemand sur le militaire suisse (*fin*). — *Nouvelles et chronique.*

ESSAIS DU FUSIL DE CHASSEURS A BIÈRE.

Nous sommes en mesure d'ajouter aujourd'hui quelques détails aux renseignements que nous avons donnés précédemment.

La sous-commission désignée pour ces essais était composée de
MM. VEILLON, Fréd., colonel, président ;

DE MANDROT, major ;

RIBI, instructeur fédéral ;

BORGEAUD, lieut.-col., expert ;

JAQUIER, instructeur.

M. le colonel Würstemberger, de Berne, a assisté aux essais pendant les quatre premiers jours. Les essais ont duré du 31 mars au 15 avril. La troupe commandée était : 1 officier, 1 sergent-major, 1 fourrier, 3 caporaux, 1 trompette, 53 chasseurs.

Le 1^{er} avril, il a été procédé à l'essai comparatif du fusil de chasseurs, du fusil de guerre et de trois fusils Minié reçus et perfectionnés, dit-on, à Bâle.

Le résultat a été :

Trois caporaux ont tiré chacun 30 coups sur une cible de 8 pieds de hauteur sur 15 de largeur, avec mannequin au milieu :

FUSIL DE GUERRE, à	200 pas de dist.,	a mis	27 coups en cible,	1 en mannequin
FUSIL MINIÉ, à	400 »	»	16 »	» 0 »
Id. à	600 »	»	5 »	» 0 »
FUSIL DE CHASSEURS, à	400 »	»	17 »	» 1 »
Id., à	600 »	»	8 »	» 0 »

On voit par-là que la différence de précision entre le fusil de chas-